

La francophonie canadienne : diversité et vitalité

Gratien Allaire

Number 174, 2015

La francophonie dans les Amériques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/73628ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Allaire, G. (2015). La francophonie canadienne : diversité et vitalité. *Québec français*, (174), 36–37.

La francophonie canadienne : diversité et vitalité

GRATIEN ALLAIRE *

Bien que sa continuité et son épanouissement soient l'objet de préoccupations constantes et, même, de projections pessimistes, la Francophonie canadienne est vivante et en meilleure santé que jamais. Au cours du dernier demi-siècle, ses propres forces et l'appui des gouvernements et des tribunaux lui ont permis de consolider ses assises, d'étendre ses fondements et de renforcer sa présence. Graduellement, le Canada français hors Québec s'est métamorphosé en Francophonie canadienne, définie par sa langue, inclusive et diverse. Plusieurs emploient plutôt le pluriel ; c'est qu'il y a plusieurs communautés francophones provinciales, chacune avec ses régions distinctes.

Dénombrée par Statistique Canada au moyen de la première langue officielle parlée, la Francophonie compte environ un million de personnes (4,2 % de la population totale) ; la capacité de soutenir une conversation en français en fait passer le nombre à deux millions et demi (10,2 %). Cette dernière donnée la représente mieux : population de souches canadienne-française et acadienne, francophones de langue seconde en provenance d'Europe et des anciennes colonies françaises et belges d'Afrique et d'Asie, francophones de langue maternelle anglaise et de langues maternelles non officielles, asiatiques en grand nombre. Si elle diminue en proportion de la population générale, son nombre augmente toutefois d'un recensement à l'autre. Par ailleurs, l'organisme Canadian Parents for French et la croissance continue des programmes d'immersion montrent bien l'importance accordée à la connaissance du français dans le reste du Canada.

Le mouvement associatif, c'est la force de la base francophone. Issu de sa résistance en éducation, il a étendu son champ d'action à toutes les sphères d'activité, des jeunes aux personnes âgées, des sports à la culture, appuyé par le gouvernement fédéral en parallèle avec la *Loi sur les langues officielles* (1969). Cet ensemble d'organismes et d'associations s'est regroupé autour d'associations provinciales et pancanadiennes, elles-mêmes chapeautées par la Fédération des communautés francophones et acadienne, mise sur pied en 1975.

La migration vers les villes après la Deuxième Guerre mondiale a eu pour résultat que les francophones ont mis des années à se redonner des lieux de socialisation. La paroisse a perdu de son importance ; le réseau associatif a pris le relais et a développé un ensemble institutionnel à la hauteur des populations. À Calgary et à Fredericton, par exemple, un centre scolaire communautaire renforce le nécessaire lien entre l'école et la communauté. À Edmonton, autre exemple, s'est constitué un quartier francophone, centré d'abord sur l'institution universitaire, la paroisse

et des résidences de congrégations religieuses, enrichi ensuite de familles autour d'une école élémentaire et d'une école secondaire, agrandi aussi d'un centre culturel, d'un centre administratif et d'une résidence pour personnes âgées.

Il aura fallu la persistance d'un groupe de parents franco-albertains déterminés pour en arriver à ce que la Cour suprême du Canada décide en 1990, par l'arrêt Mahé, que le droit à l'éducation en français stipulé à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* comprend la gestion scolaire ; en conséquence, chacune des provinces et territoires a dû établir un ou plusieurs conseils de langue française. Il aura encore fallu les longues démarches d'un autre groupe de parents, de l'Île-du-Prince-Édouard, pour que la Cour suprême décide en 2000, par l'arrêt Arsenault-Cameron, que les provinces ne peuvent plus refuser la construction d'écoles françaises lorsque le nombre le justifie.

Dans les années 1960, les francophones ont transformé les collèges classiques confessionnels en écoles secondaires publiques et en institution universitaire laïque. Cette dernière institution est indépendante, comme à Moncton, à Pointe-de-l'Église et à Saint-Boniface ; elle fait partie intégrante, avec des statuts divers, des universités bilingues ontariennes ou de langue anglaise des autres provinces, mais Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires en sont dépourvus. Le volet collégial a pris sa place dans quelques provinces. L'Ontario a accepté la création de la Cité collégiale à Ottawa en 1990. Par la suite, les francophones de l'Ontario ont multiplié les moyens de pression pour que le gouvernement accepte la création du Collège Boréal, qui a ouvert ses portes en 1995 selon une formule originale de campus satellites dans le nord de la province. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sont aussi dotés de collèges de formation professionnelle.

C'est un vaste mouvement populaire, S.O.S. Montfort, qui a réussi à empêcher le gouvernement ontarien de fermer cet hôpital de langue française en obtenant une décision de la Cour d'appel de l'Ontario en 2001. Ce fut le signal de départ d'initiatives en matière de santé pour les francophones. Appuyés par la *Feuille de route* fédérale et, souvent, par les gouvernements provinciaux, ils ont créé un réseau pancanadien, Société santé en français, et des réseaux dans toutes les provinces. Les établissements postsecondaires se sont regroupés dans le Centre national de formation en santé, qui coordonne leurs activités de formation de professionnels de la santé francophones. La collaboration fonctionne : par exemple, Saint-Boniface bénéficie ainsi d'un programme de formation en sciences infirmières et Sainte-Anne en service social.

Les appuis gouvernementaux se sont affermis. Le gouvernement fédéral est devenu, sous plusieurs aspects, son gouvernement. Les subventions du Secrétariat d'État, devenu Patrimoine canadien, ont assuré la continuité du mouvement associatif existant et favorisé son expansion dans d'autres sphères d'activité. La décision Mercure a amené la négociation d'ententes Canada-communauté, pour rationaliser l'appui fédéral en consultation avec les associations communautaires. Depuis 2003, il a accentué son intervention par le *Plan d'action pour les langues officielles*, suivi des *Feuille[s] de route* de 2008 et de 2013. L'amendement de 1988 de la *Loi sur les langues officielles* donne à tous les ministères et agences fédérales la responsabilité de contribuer à l'épanouissement des communautés de langue officielle.

Les gouvernements provinciaux ont emboîté le pas, avec plus ou moins d'enthousiasme. Ils assurent le maintien des écoles françaises et des programmes d'immersion et appuient les organismes communautaires. La plupart se sont dotés d'une agence dont le mandat est de voir à la prestation de services en français. À l'exemple du Commissariat aux langues officielles au niveau fédéral (1969), le Nouveau-Brunswick s'est doté d'un Commissariat aux langues officielles (2002) et l'Ontario, d'un Commissariat aux services en français (2007).

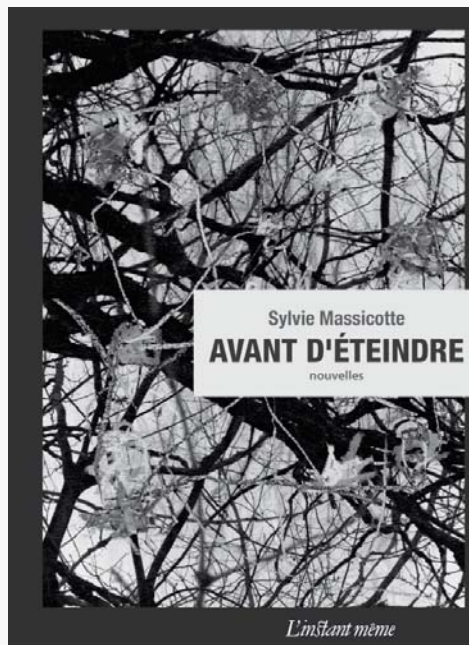
La Francophonie s'est donné un ensemble médiatique qui comprend des hebdomadaires, la radio (communautaire, publique et privée), la télévision et de nombreux portails et sites Web. La Société Radio-Canada demeure le partenaire majeur, ayant pris en charge les stations existantes et étendu son réseau. Radio-Canada a puissamment contribué à l'épanouissement des communautés : ses émissions locales leur ont permis de se connaître et de se reconnaître et son appui a facilité l'existence et la continuité d'activités culturelles comme la Nuit sur l'étang et le Prix des lecteurs de Radio-Canada. La chaîne TFO, en Ontario, est maintenant indépendante.

La Révolution tranquille québécoise s'est répercutée dans les communautés canadiennes-françaises ; chacune a effectué, à sa façon, de similaires changements en profondeur. Après une période de froid causée par la montée des identités, québécoise et francophone, les liens se sont rétablis. Le gouvernement québécois reconnaît « la pérennité du fait français au Canada » et maintient sa *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* et le Centre de la francophonie des Amériques. Bien plus, le Québec est « de retour » dans la Francophonie, selon la déclaration ministérielle de 2004. La population québécoise aussi entretient davantage de liens personnels avec une population francophone croissante : la parenté s'intéresse aux Québécois et aux Québécoises qui ont migré vers les autres provinces, en réponse à la demande des écoles, de la fonction publique et d'économies en forte croissance.

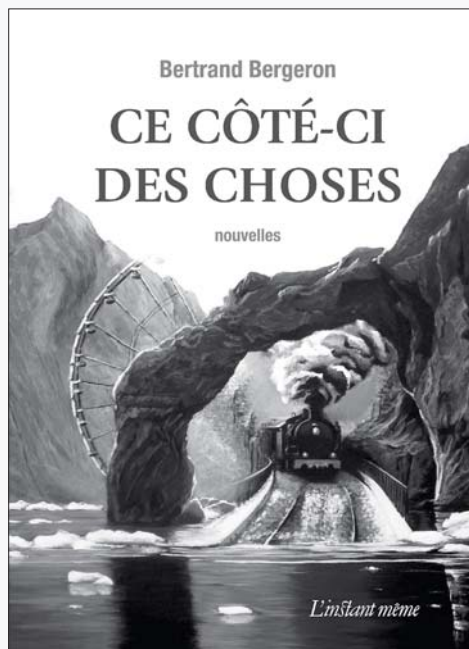
Ce tableau trop court témoigne de la volonté de durer de la Francophonie canadienne et, surtout, de sa vitalité, alimentée par la force du mouvement associatif, appuyée par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le Québec et basée sur des assises solides, constitutionnelles, juridiques et politiques. *

* Professeur émérite, Université Laurentienne de Sudbury

L'instant même Nouvelles francophones en Amérique



Nouvelles de Sylvie Massicotte
112 pages, 15,95\$



Nouvelles de Bertrand Bergeron
160 pages, 21,95\$

L'instant même
www.instantmeme.com